

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

16 Novembre 2023

## Accueil et présentation (tour de table)

M. LEMAU directeur de l'école, président du Conseil

Secrétaire : Stéphane TOMCZAK

Présents : M. BOURCIER (élu), M PEPET (Responsable Education et Loisirs), M. DELAUNAY (Responsable antenne Centre Est)

Parents élus : Stéphane TOMCZAK, Loubna ROBIN, Anne-Cécile JEGOUREL, Perrine STUM, Catherine MERCK, Hugo FOLLET, Corinne SAUGNAC, Matthieu RUBEAUX, Marina NGUYEN DANG

Enseignants : Mmes WINDSOR, LE VACON, FORMET, GAUTHIER, RIVOALLON, GIFFARD, MADIOT, M. PIQUEMAL

Absences excusées :

Mme LETANG (IEN)

M. THEPENIER, Mme CADJET, Mme RIFFARD

Mme URVOY remplaçante de Mme GUILLOT et M. LEPAISANT, remplaçant de Mme RIFFARD

## **1- Compétences du Conseil d'École**

Rappel de la composition du Conseil d'école (membres de droit et voix consultatives), la tenue des Conseils d' Ecole une fois par trimestre et les compétences du Conseil d'école.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

A l'issue de chaque séance, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école.

Le compte-rendu est transmis à chaque membre du Conseil d'école. Un exemplaire sera affiché dans les panneaux d'affichage et mis en ligne sur le blog de l'école pour permettre aux parents de le consulter.

Les parents élus peuvent le diffuser aux autres parents.

## **2- Résultat des élections des Représentants des Parents d'élèves élus**

Sur 370 inscrits, 239 votants soit 64,59% de participation (+ 10 points / 2022)

**Résultat : 206 suffrages exprimés pour la liste (11 Titulaires et 5 suppléants)**

**Le nombre de bulletins nuls : 33.**

M. LEMAU rappelle aux membres élus qu'ils sont élus comme représentants des autres parents d'élèves. En ce sens, le Conseil d'Ecole n'est pas l'instance appropriée pour régler une question personnelle qui concernerait un membre de ce Conseil.

Par ailleurs, il est rappelé la nécessaire distinction entre Association des Parents d'élèves pour l'organisation des événements et festivités à l'école et les Représentants de Parents d'élèves élus au Conseil d'école pour relayer les diverses questions relatives au fonctionnement et à l'organisation de l'école en lien avec le scolaire et le périscolaire.

Pour ce faire, M. LEMAU indique l'utilisation dorénavant de la boîte mail RPE pour les questions relatives au Conseil d'école (invitations, compte-rendu, échanges avec les tous les représentants élus) - [rpe.landry.elementaire@gmail.com](mailto:rpe.landry.elementaire@gmail.com) - et la boîte APE pour les actions que voudrait mener l'APE pendant l'année - [ape.landry@gmail.com](mailto:ape.landry@gmail.com).

## **3- Travaux réalisés et en projet**

Travaux réalisés depuis ce début d'année :

- végétalisation de la cour pendant les vacances d'automne (cf PJ)
- Travaux de peinture (gymnase et locaux scolaires)

Travaux prévus : installation de modulaires à l'arrière de l'école

**Question parents :**

**- Street art sur le mur du gymnase : A quelle période de l'année est prévu le projet ? Qui sont les intervenants et comment les enfants et les parents pourront y contribuer ?**

Le projet « mur fleuri » présenté au dernier Conseil d'école, a été validé par la ville de Rennes. Ce projet pédagogique concerne 5 classes du CE2 au CM2. L'intervenante extérieure, Charlotte Lalandes, accompagnera les élèves à la

réalisation de cette fresque murale en ce mois de novembre. C'est une maman d'élèves qui était intervenue pour la Caravane des enfants (maternelle).

Ce projet de street art n'est pas à confondre avec les ateliers de street art.

**- Projet de réaménagement de la cour de l'école : s'agit-il d'un projet de végétalisation ou de réaménagement de l'ensemble de la cour (traçage, enrobage, ...) Les parents délégués sont intéressés par une présentation du projet lors de ce conseil d'école !**

Présentation du projet réalisé.

La pose de copeaux permet de résoudre le problème d'excès d'eau après les grandes pluies. Cela permet de faire grandir les arbres qui avaient tendance à mourir étouffés sous le bitume. Il y aura aussi une zone pour planter des fleurs (projet école fleurie). Les arbustes avec des fruits urticants ont été enlevés et seront remplacés par des chênes.

Ce n'est pas un gros projet de végétalisation mais un projet de 9 000€ accordé en urgence par la ville juste avant les vacances de la Toussaint pour résoudre le problème de non écoulement de l'eau.

Il y aura aussi des rondins de bois qui seront mis à la disposition des enfants.

Les enfants ne doivent pas marcher sur les espaces végétalisés pour permettre à la pelouse et aux fleurs de pousser.

Tout débitumer n'a jamais été fait à Rennes et seules 3 à 4 cours d'école sont partiellement débitumées par an.

L'école n'est pas prioritaire pour la végétalisation car sont priorisées les écoles sans espaces verts autour.

**- Les toilettes de l'école : Il y a un problème récurrent dans les toilettes (cf nombreuses questions et CR des conseils d'école) et actuellement un problème aux toilettes des garçons, les enfants ne veulent plus aller aux toilettes ! problèmes de canalisation et d'hygiène. Cela a un impact sur la santé, l'éducation et l'hygiène des enfants (rétenion, fuites d'urines, constipation, moqueries des copains, ...). Qu'est ce qui est prévu par la Ville de Rennes, sur le court terme, pour remédier à la situation qui dure depuis plusieurs années ? Quand est-ce que des travaux de fond seront mis en place? Si un projet est en cours, est-ce que la mise en place de toilettes sèches peut être envisagée ?**

Demandes récurrentes à ce sujet.

M. Delaunay : La conduite des urinoirs garçons est défectueuse. Il y a beaucoup d'absences parmi les techniciens plombiers mais c'est un sujet urgent. Attention aux mauvais usages des toilettes par les enfants.

La question des toilettes sèches peut être abordée en réunion annuelle des services techniques au niveau de la ville, le samedi 9 décembre 2023, de 9h à 11h30, dans la salle polyvalente de la mairie de quartier Bréquigny sud gare, place de la communauté, métro Clémenceau.

**- Installation de nouveaux modulaires à l'école élémentaire : Mme Gaëlle Rougier a indiqué que des « modulaires » seront livrés en septembre 2024. Pour quelle finalité ces locaux seront mis en place ? Quel aménagement de ces locaux ? classes, salles d'ateliers, toilettes ? Si cela concerne une adaptation pour l'accueil de nouveaux enfants, qu'en est-il de la cantine et des toilettes (cf point précédent) ? Quelle est la durée d'utilisation de ces locaux "provisoires" ? Ces locaux ne semblent pas offrir de bonnes conditions dans l'école (problèmes d'isolation, chauffage...)**

Effectifs en hausse à la rentrée prochaine (262 élèves / 12 classes). Demande faite depuis plusieurs années d'augmenter la capacité d'accueil de l'école.

Présentation du projet d'aménagement. (cf plan en annexe)

Modulaires (3 blocs) pour une surface totale de 166m<sup>2</sup>. 2 salles de classes de 60 m<sup>2</sup> chacune + un hall de 50 m<sup>2</sup> environ comprenant toilettes filles/garçons + adulte, local technique et réserve entretien. L'accès se fera par le hall au niveau de l'allée à l'arrière de l'école (accès PMR). Clôtures déplacées. Accès parking pour les enseignants.

Équipements (à confirmer) : panneaux photovoltaïques (autoconsommation), équipement TNI pour les 2 classes.

Ces deux salles seront réservées au scolaire (ouverture de la 12ème classe + une autre afin de libérer de l'espace dans le bâtiment A. Classes pas encore déterminées pour l'occupation de ces locaux.

Ouverture d'une 12<sup>e</sup> classe nécessaire du fait de la démographie scolaire. Modulaires validés par le Conseil Municipal.

Les nouveaux modulaires sont bien isolés et bardés bois pour un budget de 600 000€.

La maîtrise d'ouvrage publique nécessite 5 ans. Même si les modulaires sont une réponse urgente, ils ne sont ni provisoires, ni anti-écologiques (isolement...).

**- Sécurité : "L'allée à l'arrière de l'école élémentaire (côté jardin) est partagée entre piétons, vélos et voitures jusqu'au parking. Le virage en bas de l'allée proche de l'ITEP est dangereux car peu large et sans visibilité pour le croisement d'une voiture avec des piétons ou cyclistes ; pourrait-il y avoir un miroir d'installé dans le virage et un panneau de limitation de vitesse ou de danger pour les voitures ?"**

Voie utilisée pour accéder au parking pour les enseignants, pour les taxis allant à l'ITEP, les livreurs et services de sécurité. Il y a une tolérance pour les véhicules des parents au niveau du parking de la cantine.

Il y a seulement du marquage au sol actuellement.

Il sera demandé à la direction de la voirie de voir ce qu'il est possible de faire au niveau du virage.

## 4- Règlement Intérieur et Charte de la Laïcité

**Relecture du Règlement, amendements proposés.  
Règles de vie expliquées aux élèves.**

**Charte de la laïcité : rappel de l'importance de cette charte qui régit les écoles publiques et laïques.  
Cette charte est transmise aux parents pour lecture et signature.**

**Question parents :**

**- Est-ce que le rôle et les coordonnées des parents élus figurent dans le règlement intérieur ?**

Cela n'apparaît pas dans le règlement actuel. Une modification peut y être apportée.

Le directeur transmet aux représentants de parents d'élèves le listing mail (parents ayant donné leur accord) pour correspondre avec l'ensemble des parents. Un affichage peut être également apporté dans le tableau près de la maternelle ou à l'entrée de l'école.

**- Est-ce que les mesures mises en place à l'encontre du harcèlement à l'école sont indiquées dans le règlement intérieur ? Existe-t-il un référent harcèlement à l'école ? Est-il bien identifié dans le règlement ?**

Les mesures mises en place en cas de situation de harcèlement figurent dans un protocole de traitement des situations datant de 2016. Il y est systématiquement fait référence dès qu'une situation est identifiée. C'est le directeur qui s'en charge, avec le soutien éventuel de l'équipe et des services de l'inspection.

Au travers de l'axe 1 du projet d'école (climat scolaire) et du programme d'EMC, l'école mène des actions régulières qui visent à prévenir ces situations.

Chaque parent est invité à prendre contact très rapidement avec l'école si son enfant est victime ou témoin de situations conflictuelles entre élèves, afin que la communauté éducative puisse prévenir d'une situation au stade de harcèlement. Il n'y a pas de référent unique, car tout le corps professoral est concerné. Programme PHARe (Programme de lutte contre le HARcelement en Élémentaire).

Les affichages sur les grilles de l'école doivent être autorisés par M. Lemau.

Les parents intéressés peuvent aller récupérer des informations sur le protocole sur le site EDUSCOL: [eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr).

Les enfants peuvent envoyer des 'messages CLAIRS' (technique de communication non violente), ou alerter parents, enseignants sur leurs enfants ou les autres enfants sur des cas de harcèlement remontés au domicile.

**- Point sur le PPMS**

**circulaire n° 2015-205 du 25-11-2015**

PPMS

Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats,...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école ou l'établissement se trouveraient momentanément isolés. Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école et de chaque établissement, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

**L'exercice sera réalisé le 27 novembre 2023**

Cet exercice se déroulera sur le temps scolaire. Un rappel sera fait aux élèves sur l'attitude à avoir dans le cadre de ces exercices.


Lors de cet exercice, les services de sécurité sont prévenus et lèvent l'alerte dès lors que l'alarme est déclenchée.

Deux nouveaux points sont apportés au Règlement intérieur :

- L'école est engagée dans le programme pHARe, plan de prévention et de traitement des situations de harcèlement.  
- Pour toute question relative à l'école, les parents peuvent aussi prendre contact avec les Représentants des Parents d'Elèves élus par mail ([rpe.landry.elementaire@gmail.com](mailto:rpe.landry.elementaire@gmail.com)).


**Vote :** Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

## 5- Evaluation d'école



### DES OBJECTIFS CLAIRS, AU SERVICE DE L'ÉTABLISSEMENT

- **Faire mieux réussir tous les élèves** (plaisir et efficacité des apprentissages, résultats, parcours, citoyenneté, insertion)
- **Améliorer le bien-être dans l'établissement** pour les élèves, les professeurs et l'ensemble des personnels
- **Renforcer la dimension collective**, la coopération et le sentiment d'appartenance



### LA MÉTHODE

**Une démarche participative** associant tous les acteurs (personnels de l'établissement, élèves, parents, partenaires, etc.)

**Un croisement des regards** : articulation entre autoévaluation et évaluation externe


**Une analyse collective** pour identifier une stratégie adaptée à l'établissement

**Des actions et un plan de formation** pour aider les équipes à formaliser leur projet d'établissement

**Une charte pour les évaluateurs externes** : professionnalisme, impartialité, écoute et bienveillance


Ce n'est :

- Ni un contrôle
- Ni une certification
- Ni une évaluation des personnes
- Ni un classement



### AU CŒUR DE LA DÉMARCHÉ : LE POINT DE VUE ET L'ANALYSE DES ACTEURS DE L'ÉTABLISSEMENT

- L'auto-évaluation fonde la démarche d'évaluation. Elle est organisée par l'établissement et **participative : personnels de l'établissement, élèves et parents y contribuent**
- Le guide de l'auto-évaluation est un support qui peut être **enrichi et complété par l'établissement** pour être au plus près des préoccupations et du contexte spécifique
- Des axes stratégiques et un plan d'action et de formation **proposés par les acteurs de l'établissement**
- Des évaluateurs externes qui s'appuient sur l'autoévaluation, l'observation et **l'écoute des acteurs**
- Un rapport provisoire établi par les évaluateurs externes qui viennent le **présenter à l'établissement**. De cet échange peuvent découler des évolutions du rapport
- Une fois le rapport définitif rédigé, **l'établissement peut faire des observations écrites** qui y seront annexées.



### UN CYCLE D'ÉVALUATION DE 5 ANS

- **Septembre 2020 - juillet 2025** : l'ensemble des établissements scolaires du 2<sup>d</sup> degré, publics et privés sous contrat, auront réalisé leur évaluation

Les 22 novembre et 06 décembre prochains, les enseignants du groupe scolaire travailleront par groupe pour établir le rapport d'auto-évaluation, support pour l'évaluation qui aura lieu début février. Ce rapport sera établi à partir de l'analyse couvrant 4 domaines :

- apprentissages et suivi des élèves, enseignement
- bien-être de l'école et climat scolaire
- acteurs et fonctionnement de l'école
- école dans son environnement institutionnel et partenarial

La place des parents apparaît dans le domaine 4 « alliance éducative avec les parents et co-éducation ». Pour faire une analyse à ce sujet, un temps de rencontre est programmé le mercredi 06 décembre de 13h à 15h. Quels sont les parents élus volontaires pour ce temps de travail auquel M. Pepet (REL) et M. Lemau participeront ?

La spécificité PEJS (enfants sourds) de l'école sera bien prise en compte dans le rapport de l'école.

## 6- Rentrée 2023

EFFECTIF :

239 élèves répartis en 11 classes : 4 CP/CE1, CE1/CE2, CE2, CE2/CM1 et 3 CM1/CM2 et PEJS (3 CP + 4 CE2)

## PERSONNEL :

13 enseignants dont le directeur déchargé de classe à temps plein + 4 AESH

En attente d'un service civique (aide administrative, accompagnement des classes selon les projets, rangement de la bibliothèque).

Pour les élèves en difficulté, à la demande conjointe des enseignants et de la famille, la psychologue scolaire (Mme LECOUFLE) peut intervenir pour réaliser des bilans.

Emmanuelle MASSON (ETAPS ville actuellement en arrêt) intervient en sport le mercredi (sauf P2 et P3) et jeudi matin.

Les enfants de la classe PEJS sont en inclusion dans une classe de CP/CE1 (M. Piquemal) en mathématiques, arts, EPS, questionner le monde et de CE2 (Mme Riffard) en mathématiques, art, EPS et sciences.

M. Yoann PEPET est le responsable du temps du midi et est entouré d'une équipe d'animateurs. Il est aussi responsable du temps du CALM.

Par ailleurs, l'école a un concierge en la personne de Arnaud Cotard. Il s'occupe des petits travaux de l'école et d'une partie du nettoyage de l'école (cours de maternelle et élémentaire, abords de l'école, toilettes, gymnase) et assure la traversée matin de la rue de Châteaugiron.

## ORGANISATION DES APPRENTISSAGES

Chaque enseignant a sa classe, sauf dans le cas des échanges de service.

Comme le stipule le Règlement, les élèves sont évalués sur leurs apprentissages. Le livret d'évaluation est remis semestriellement fin janvier. Cette année, les élèves de CP, CE1 et CM1 ont été évalués **dans le cadre des évaluations nationales en septembre et le seront de nouveau en janvier.**

*Activité Pédagogique Complémentaire* : principes et mise en place

Dans ce cadre, un dispositif d'aide aux élèves a été mis en place depuis fin septembre. Une heure supplémentaire est répartie sur la semaine. Cette heure est incluse dans le temps de service des enseignants.

En fonction des besoins des élèves, des compétences travaillées, les élèves par petits groupes sont pris une à deux fois par semaine sur une durée déterminée. Pour cette aide, les parents doivent donner leur accord écrit.

## MOYENS MATÉRIELS

*Équipement informatique* :

10 classes sur 11 sont équipées d'un TNI avec un ordinateur associé. Une demande sera adressée pour équiper la dernière classe à compter de la rentrée prochaine.

Ce nouvel équipement favorise l'enseignement via le numérique et offre plus de liberté pédagogique dans le choix des supports.

## TEMPS PÉRI-SCOLAIRES

Précision rappelée lors du Conseil : M. PEPET est responsable sur les temps d'accueil périscolaires du matin, du midi et du mercredi après-midi. M. LEMAU est responsable des études et des ateliers du soir.

### - Pause méridienne : 210 enfants à déjeuner à la cantine .

12 animateurs et 2 référents pour un élève notifié sont présents pour encadrer les enfants sur la pause méridienne.

Ateliers du midi : rappel sur le fonctionnement du temps du midi.

Le planning a été transmis aux parents. 13 ateliers proposés (cf affichage)

Un tableau d'affichage a été installé afin de faciliter les informations concernant les ateliers.

### - Etudes et ateliers du soir : une 5 études sont ouvertes depuis la rentrée (+ de 80 élèves certains soirs).

Chaque jour, à l'étude, les élèves sont pris en charge par 4 surveillants d'étude jusqu'à 17h45 (17h30 le vendredi) : M. LEMAU (responsable), M. THEPENIER, Mme RIVOALLON, Mme GIFFARD, Mme RIFFARD et Mme BOUCAULT ainsi que Sandrine et Fabienne animatrices encadrantes du temps de garderie après l'étude. Les élèves sont répartis selon les niveaux de classe (CP, CE1, CE2 et CM1/CM2).

**Les enfants sont répartis par niveau de classe.**

De 16h45 à 17h45, 6 ateliers sont mis en place : **Street Art** le lundi, **multisport et lire et faire lire** le mardi, **multisport et bois** le jeudi, **multisport** le vendredi. Ils sont animés par des animateurs associatifs (SPORT AU PLURIEL, CPB RAPATEL, FRANCAS). **Lire et faire lire** : Depuis le 08 novembre, cet atelier a pu reprendre uniquement le mardi, faute de candidat bénévole le jeudi soir. 55 élèves participent à un atelier chaque semaine. Les tableaux des inscrits ont été transmis aux parents.

En moyenne, 50 % des élèves restent chaque soir après l'école (étude et ateliers confondus).

- **CALM le soir** : accueil dans les locaux de l'élémentaire après l'étude (17h45/18h15 selon le planning transmis). En ce début d'année, les effectifs accueillis après l'étude sont montés jusqu'à enfants. Une réflexion est en cours pour l'utilisation de locaux de l'école car l'accueil à la caravane n'est pas possible (effectif trop important). Après 17h45, un élève peut rentrer seul chez lui, sauf indication écrite des parents ou s'il/elle est inscrit.e au CALM (dans les locaux de l'élémentaire jusque 18h15). Le CALM ferme à 18h45.

### **Question des parents**

- **Cantine et régime végétarien** : "La mairie propose un régime végétarien qui se différencie du régime sans viande, si j'ai bien compris, par le fait de ne pas manger de poisson. Pourquoi n'y a-t-il pas dans ce cas un aliment proposé pour remplacer le poisson comme cela est le cas pour le régime sans viande ? Je ne trouve pas cela normal que les enfants végétariens n'aient que des légumes et parfois sans féculents d'ailleurs les jours où il y a du poisson au menu. D'autre part, est-il possible de demander le plat sans la sauce ?

**Est-ce que les enfants végétariens peuvent avoir un repas avec féculents le jour il y a du poisson au menu ?**

**Demande des parents d'élèves délégués** : est ce qu'il serait possible de mettre en place un repas immersif à la cantine pour un ensemble de parents (à déterminer) une à deux fois par an ? Si oui, à quelle période cela pourrait être envisagé ?

Question déjà abordée lors du Conseil d'école du mois de juin 2023.

C'est la mairie qui élabore et prépare les repas avec du personnel municipal, local, diététique et cuisiné pour les enfants. Dans le cadre du Plan alimentaire durable, deux diététiciennes interviennent. Proposition de faire se rencontrer la diététicienne et les enfants. Deux plats de substitution sont prévus et sont équilibrés sur la semaine.

Mme Noisette (élue) avait alors précisé : « Je reconnais que gustativement ça peut être amélioré. La mairie élabore 10 à 12 000 repas par jour. ».

Yoann PEPET : il n'existe pas d'alternative au poisson dans les menus. La question sera posée au conseil municipal technique de début décembre pour favoriser la végétalisation des menus.

Deux déjeuners immersifs seront organisés dans l'année avec quelques parents (10 maximum par faute de place), à commencer par les parents élus.

- **Ecrans** : " Pour l'école, concernant les écrans : avant les vacances, les élèves regardent des longs métrages dans les classes. Je pense que cela peut être justifié si le film reprend une thématique travaillée en classe. Cependant aux dernières vacances, les enfants de l'étude ont aussi et encore été mis devant les écrans. Pour de jeunes enfants de CP / CE1, je trouve que ce n'est pas approprié. Pourrait-il y avoir concertation entre le temps scolaire et périscolaire pour ne pas avoir double temps d'écran ? "

M. LEMAU : La question avait déjà abordée lors du Conseil d'école du mois de juin 2023.

Il est convenu à l'étude que les élèves ont un temps de travail suivi d'un temps de détente. Ce second temps s'organise autour d'activités libres (jeux, lecture, dessin) la plupart du temps. Il peut arriver qu'une courte vidéo soit proposée (C'est pas sorcier par exemple) mais jamais de manière régulière. Les jeux dans la cour ont lieu après l'étude. Un rappel a été fait auprès des surveillants d'étude concernant les vidéos.

Pour autant, le dernier jour d'école avant les vacances, les enfants n'avaient pas de travail prévu ce soir-là. C'est pourquoi un dessin animé a été proposé aux élèves de CP/CE1. Nous veillerons à ne pas le leur proposer si ces derniers en voient déjà un dans la journée.

### **- Projet d'école et Projets des classes pour cette année scolaire**

Pour rappel, les axes du projet d'école voté en juin 2022 :

**ENJEU n°1 : Pratiquer des langages variés pour mieux communiquer à l'oral et à l'écrit**

**ENJEU n°2 : Agir pour un climat scolaire serein**

Parmi les projets demandés en juin, dans le cadre de ce nouveau projet d'école, ont été retenus par la commission de la ville de Rennes les suivants :

En sport, les classes de CP, CE1 et CE2 iront à la piscine.

#### **Classes de CP/CE1**

Projet « école fleurie »

Plantation de fleurs et plantes dans l'espace dédié de la cour. Travail avec le centre de la Taupinais.

#### **Classes de CE1/CE2, CE2 et CE2/CM1**

Projet « école et cinéma »

Projet « mur fleuri » :

#### **Classes de CM1/CM2**

Projet « mur fleuri »

Projet « petits bouquineurs »

Un Conseil d'élèves a été mis en place (rappel du rôle du Conseil d'élèves) : Le 1<sup>er</sup> Conseil a eu lieu le 10 novembre lors duquel ont été évoqués l'aménagement de la cour et le ressenti des élèves à ce sujet.

L'ensemble des projets de l'école sera détaillé lors du prochain Conseil d'école en mars 2024.

## 6- Questions

- **Autres projets éducatifs ou de l'école : L'association des parents d'élèves souhaite soutenir des projets éducatifs ou d'équipement de l'école.**

**De quoi avez-vous besoin cette année ? Comment l'association des parents d'élèves peut vous aider ?**

Financement pour le projet « mur fleuri » : achat de la peinture (652,30 €) ?

L'intervenante et le fond de sous-couche ont déjà été rémunérés par la ville.

Une meilleure coordination entre l'APE et l'école sera évoquée durant la réunion du 6 décembre.

- **Signalétiques et informations sur le fonctionnement de l'école : Les parents et principalement les nouveaux arrivants à l'école ont indiqué être perdus dans l'école. Plusieurs portes d'entrées / sorties et selon les classes. Selon vous, qu'est ce qui peut peut-être réalisé dans ce sens ?**

Lors des rencontres parents/enseignants (juin et septembre), une visite de l'école est programmée pour les nouveaux parents. Portail principal pour l'accueil de tous les élèves le matin.

Portail + portillon pour faciliter le retour aux familles le soir. Le jour de la rentrée, le directeur a indiqué aux familles où les parents venaient chercher leur enfant selon la classe où iel se trouve.

**Propositions :**

- **Demande d'une signalétique école élémentaire / école maternelle avec un affichage des sorties de classes par portail**

Un affichage pourra être fait en ce sens.

De même pour les études le soir (accès par l'arrière de l'école pour des raisons de sécurité) pour faciliter la reprise des enfants le soir.

- **Affichage des horaires de l'école dans les panneaux avant la rentrée**

Les horaires de l'école sont transmises de manière systématique lors des rencontres parents citées ci-dessus.

Elles sont également dans le règlement intérieur qui doit être signé par les parents. Sur l'affiche avant la rentrée est précisée l'heure de rentrée. Les horaires de l'école y seront ajoutés.

Fin du Conseil d'école : 20h30

**M. LEMAU Briac**  
Président du Conseil d'Ecole

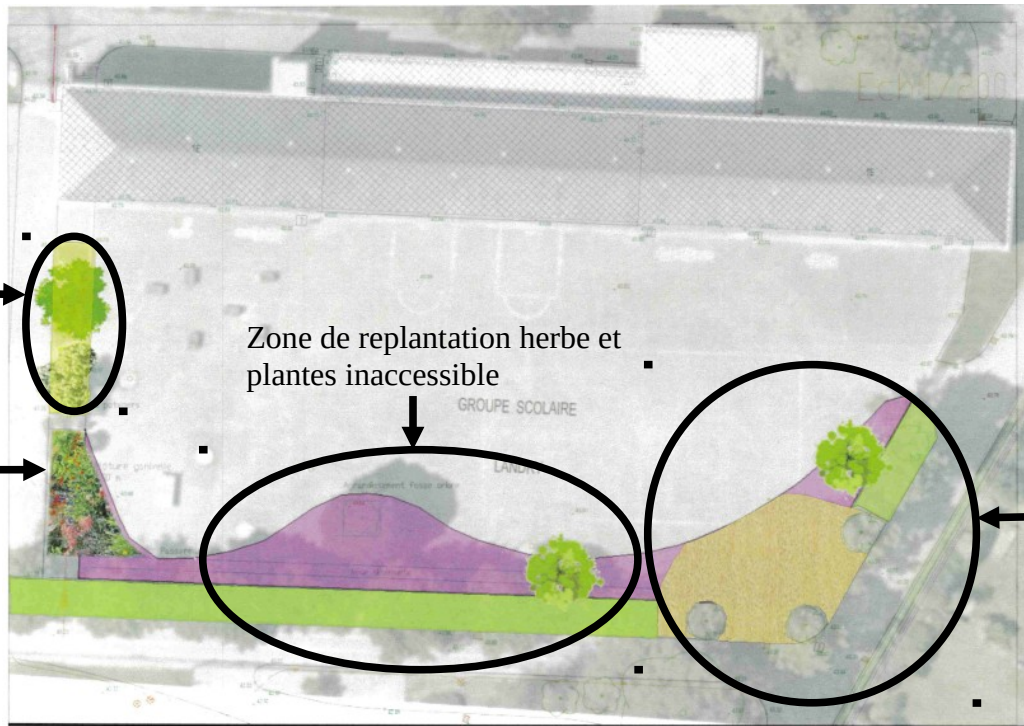
**M. Stéphane TOMCZAK**  
Secrétaire de séance

## ANNEXES

### Plan d'aménagement de la cour

Plantation  
nouveaux  
arbres

Espace fleuri  
par les élèves



Zone de calme  
aménagée et  
utilisable par les  
élèves

### Nouveaux locaux scolaires (à l'arrière de l'école)

